

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2344

25 septembre 2008

### SOMMAIRE

Abate Constructions S.à r.l. ....	112471	Handlowy Investments S.A. ....	112466
Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l. .....	112503	Henniges Automotive Sealing Systems In- ternational Holdings S. à r.l. ....	112506
Aon Risk Services (Europe) ....	112468	Herbro S.A.H. ....	112468
Archon Investments S.A. ....	112467	High Security Training Camp S.à r.l. ....	112471
Art & S, Automotive Technology & Style S.A. ....	112512	Image Coiffure ....	112468
Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l. .....	112475	Immar S.A. ....	112488
Assurances-Conseils Luxembourg ....	112467	Intels Group S.A. ....	112475
Bureau Technique et Immobilier s.à r.l. .....	112474	J.M. KOL Constructions Luxembourg Sàrl .....	112471
Carmel Capital V S.à r.l. ....	112467	Kenavon Drive Holdings ....	112508
Chalet Center Luxembourg S.A. ....	112476	Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l. .....	112477
Comiplant S.A. ....	112469	Leonardo Invest ....	112470
Comiplant S.A. ....	112469	Maltemi Investments S.à r.l. ....	112475
Deanery Holdings S.à r.l. ....	112492	Maresol S.à r.l. ....	112466
Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l. ....	112470	Marriott International Treasury S.C.A., so- ciété en commandite par actions ....	112472
DH Consulting S.à r.l. ....	112470	MD Management S.A. ....	112471
Diaverum Pooling GP ....	112475	Mobad S.à r.l. ....	112470
EAVF BEN Hanover Sàrl ....	112511	Nouvelle Toiture S.à r.l. ....	112467
EAVF BEN Holdco Sàrl ....	112510	Optec S.A. ....	112473
EAVF BEN Meckenheimt Sàrl ....	112512	Piano Service Bohl S.à r.l. ....	112476
E.K. S.A. ....	112466	Pronovem - Meyers & Van Malderen ....	112474
Epicerie Luisi s.à r.l. ....	112469	Quartier 9 ....	112473
Ermitage Japan Absolute Fund ....	112473	Rietschaar S.A. ....	112476
Evacor S.A. ....	112474	Rifinvest S.A. ....	112510
Falkenberg Immobilier Sàrl ....	112473	Rock Ridge RE 22 ....	112477
Ferronnerie Lordong S.à r.l. ....	112469	Seiler S.C.I. ....	112505
Fliesen Falkenburg Sàrl ....	112468	Studio 11 S.à r.l. ....	112472
F & M Construction-Toiture S.à r.l. ....	112467	Terrindus S.A. ....	112474
GDX International Holdings S. à r. l. ....	112506	Vetedy Luxembourg S.A. ....	112472
Handlowy Investments S.A. ....	112466	Vistadeal, s.à r.l. ....	112472

**Handlowy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.746.

Les comptes annuels au 28 février 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

François BROUXEL  
*Administrateur B*

Référence de publication: 2008117658/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00856. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Handlowy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 57.746.

Les comptes annuels au 28 février 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

François BROUXEL  
*Administrateur B*

Référence de publication: 2008117657/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00858. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**E.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.217.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour E.K. S.A.*  
*Signature*

Référence de publication: 2008117669/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02182. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Maresol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.076.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008117447/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07458. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Archon Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008118320/242/12.

(080137244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.079.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juillet 2008, acte n<sup>o</sup> 386 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Delvaux

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2008118321/208/14.

(080137240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Assurances-Conseils Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 109.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS (LUXEMBOURG)

*Commissaire aux Comptes*

Signature

Référence de publication: 2008118394/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03843. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Nouvelle Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. F & M Construction-Toiture S.à r.l.).**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.016.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118392/762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Aon Risk Services (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 46.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON RISK SERVICES (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2008118396/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03212. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Herbro S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 28.399.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HERBRO S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008117672/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02180. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Fliesen Falkenburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 103.231.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008118327/227/12.

(080137372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Image Coiffure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 103.810.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OBERPALLEN, le 15 septembre 2008.

IMAGE COIFFURE sàrl

L-8552 OBERPALLEN

Signature

Référence de publication: 2008118399/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01775. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Ferronnerie Lordong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 5bis, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 62.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 15 septembre 2008.

FERRONNERIE LORDONG sàrl

L-4280 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2008118400/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01773. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Comiplant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.912.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116892/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10815. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Comiplant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.912.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008116891/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10816. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Epicerie Luisi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 16, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 22.984.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 15 septembre 2008.

Epicerie LUISI sàrl

L-1411 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008118402/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01774. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Mobad S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4032 Esch-sur-Alzette, 9, rue Bessemer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.285.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 15 septembre 2008.

MOBAD s.à r.l.  
L-4032 ESCH/ALZETTE  
Signature

Référence de publication: 2008118403/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01776. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 21.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 15 septembre 2008.

Décor EISCHEN sàrl  
L-4621 DIFFERDANGE  
Signature

Référence de publication: 2008118404/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01778. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**DH Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 140.083.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Emile SCHLESSER  
Notaire

Référence de publication: 2008118328/227/12.

(080137366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Leonardo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008118349/242/12.

(080136950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**MD Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 101.373.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118393/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00643. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080137030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Abate Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Differdange, 104-106, avenue Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.278.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 15 septembre 2008.

ABATE Constructions sàrl

L-4531 DIFFERDANGE

Signature

Référence de publication: 2008118406/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01781. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080136966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**High Security Training Camp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Bieber.  
R.C.S. Luxembourg B 81.136.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RODANGE, le 15 septembre 2008.

HIGH SECURITY TRAIN.sàrl

L-4807 RODANGE

Signature

Référence de publication: 2008118407/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01784. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080136968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**J.M. KOL Constructions Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 119.368.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117448/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080136618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Studio 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 35, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 63.803.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118390/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00646. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**Marriott International Treasury S.C.A., société en commandite par actions, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.200.

La Société a été constitué au Luxembourg, selon acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2005, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), numéro 1398 du 16 décembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008117450/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00786. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Vistadeal, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.387.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117451/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05745. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Vetedy Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 73.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117625/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00692. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.



**Quartier 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 129.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117624/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00686. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Optec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 34.212.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Optec S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008117627/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02600. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 86.576.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117659/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02846. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Falkenberg Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 116.333.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, de FALKENBERG IMMOBILIER SARL à Luxembourg en date du 21 août 2008, de la démission des fonctions de IMMO CONCEPT SARL en qualité de gérant de FALKENBERG IMMOBILIER SARL et de la nomination en ses lieu et place avec effet immédiat au jour de la présente de Monsieur Markus MÖLLER, demeurant à L-3583 DUDELANGE, 31, An der Soibelkaul.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008116679/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

---

**Pronovem - Meyers & Van Malderen, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 261, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.704.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.  
Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008118362/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02451. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Evacor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2410 Luxembourg, 164, rue de Reckenthal.  
R.C.S. Luxembourg B 48.573.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.  
Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008118361/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01727. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Bureau Technique et Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7664 Medernach, 15, Dolenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 99.280.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.  
Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008118363/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01726. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Terrindus S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 35.545.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117633/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02916. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Intels Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 89.700.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118382/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01560. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.609.

**EXTRAIT**

Le conseil de gérance a résolu, lors de la réunion du conseil de gérance en date du 11 juin 2008, de nommer Mademoiselle Kristel Segers au poste de Présidente du conseil de gérance.

Pour publication et réquisition

Kristel Segers

Gérante

Référence de publication: 2008117173/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09012. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Maltemi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 87.552.

Le bilan abrégé du 01<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118383/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03231. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2008118397/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02398. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---

**Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.615.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Piano service Bohl Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2008117626/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02599. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Chalet Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9381 Moestroff, 4B, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 92.480.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Chalet Center Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008117628/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02602. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Rietschaar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.867.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 août 2008*

1. Monsieur André WILWERT n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Eric MAGRINI a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Monsieur Pietro LONGO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration et comme administrateur-délégué.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour RIETSCHAAR S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116674/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

**Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056319 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056319 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 21/08/2007 unter der Nummer 0170111550 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Lucien Jacobs korrigiert werden, in 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 21/08/2007 unter der Nummer 070111550 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St. Michael's Mews, GB-SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September, 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008116879/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Key Energy Services Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.391.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S. à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Newton W. WILSON III, Executive Vice President, residing professionally at 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, UNITED STATES OF AMERICA, here represented by Mr Richard LENERTZ, Accountant, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg L-2132, pursuant to a Sub-Power of Attorney given under private seal in HOUSTON, Texas (USA) on 7 July 2008.

The abovementioned Power of Attorney, initialed "ne varietur" by the person appointed to act for the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be filed simultaneously with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as described above, has requested that the notary draw up the following Articles of a "société à responsabilité limitée" which it hereby incorporates.

**Name - Purpose - Registered Office - Duration**

**Art. 1. Corporate Form.** By this deed there is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") organized under these Articles of Association (the "Articles") and by the Luxembourg laws in force, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law of 1915"); the law of 18 September 1933 on limited liability companies; and, of 28 December 1992 on single-member limited liability companies, as amended.

At any time, the Sole Shareholder can associate himself with one or several shareholders, and, in the same manner, several shareholders can take all appropriate measures to restore the single-member status (société unipersonnelle) of the Company.

**Art. 2. Corporate Name.** The name of the Company shall be KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S. à r.l.

**Art. 3. Corporate Purpose.**

3.1 The purpose of the Company is generally to hold any interests, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, be they from Luxembourg or foreign, to acquire any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation, or any other way.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in real estate or movable property, whether in Luxembourg or elsewhere.

3.3 The Company may also research, create, develop, invent, improve, discover, design, collate and draft original works, software, inventions, designs, concepts, formulas, processes, strategies, methodologies and the like, and acquire, build, own, hold, sell, lease, license, dispose of (with or without consideration or benefit), market, franchise, and otherwise exploit and deal in or with all intellectual and intangible property rights pertaining thereto whether registered or not, including but not limited to trade and service marks, trade names, copyrights, computer software, inventions, designs, patents, provisional patents, utility models, trade secrets, confidential information, know how, get-up and any other rights and privileges vesting in or attaching thereto.

3.4 The Company may give any assistance, loans, advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or business of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

3.5 The Company can carry out all commercial, technical and financial transactions, directly or indirectly connected to the purpose described above, that foster the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a decision amending the Articles. The registered office can be transferred within the same municipality by decision of the Sole Manager (gérant unique), if only one Manager is appointed, or the Board of Managers (conseil de gérance).

4.3 The Company can open offices or branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The existence of the Company is not affected by the death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.

**Art. 7.** The creditors, representatives, successors or heirs of any shareholder are not entitled, for any reason, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor are they entitled to interfere in any way in the Company's administration. In order to exercise any rights they may have, they must substantiate those rights by referring to financial statements, shareholders meeting decisions and any other contractual conditions accepted by and binding on the shareholders.

## Capital - Shares

**Art. 8. Capital.**

8.1 The Company's subscribed and paid-in share capital is set at EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euro), represented by 12,400 (twelve thousand four hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

8.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a written resolution of a majority of shareholders representing at least three-fourths of the Company's share capital; (ii) a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles; or (iii) the Board of Managers, pursuant to Articles 8.3 to 8.6 below which set out the authorization given to the Board of Managers to increase the Company's subscribed share capital.

8.3 The aggregate amount of the authorized share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorization given to the Board of Managers under Article 8.2 is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand euro).

8.4 The Company's Board of Managers is authorized, with no further need for decisions from a shareholders general meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, to (i) increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the authorized capital as set out in this Article 8, up to the limit prescribed in Article 8.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium, and (ii) ensure the recording of such increase(s) and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

8.5 The authorization referred to in Article 8.4 above given to the Board of Managers shall be valid for five years from the date of publication of this deed in the Mémorial C, and such authorization may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on amendment of the Articles.

8.6 Each time the Board of Managers shall issue shares in accordance with the provisions of Articles 8.3 to 8.5 above, a meeting of shareholders shall be held to (1) approve the new shareholders, if any, by a majority of votes of shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, and (2) amend the Articles to reflect the abovementioned actions.

#### **Art. 9. Shares.**

9.1 The share capital of the Company shall be divided into common shares of a single class.

9.2 The shares are indivisible with respect to the Company, which will recognize only one owner for each of them. The undivided co-owners of any shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. Should such undivided co-owners fail to do so, the Company shall be entitled to suspend all rights attached to those shares, including, but not limited to, the voting rights.

9.3 The Company may acquire its own shares subject to the limits provided by the Law of 1915.

9.4 The Company may issue nominative share certificates to the shareholders. The shareholder identity is recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law of 1915. The share register shall be maintained at the Company's registered office. All shareholders may inspect the register.

9.5 The Company shall be under no obligation to complete and deliver a share certificate unless specifically called upon to do so by the person to whom the shares have been allotted. If any share certificate shall be proved to the satisfaction of the Board of Managers to have been worn out, lost, mislaid or destroyed, the Board of Managers may cause a new certificate to be issued and request an indemnity for the lost certificate if it sees fit.

9.6 The rights attaching to shares may, whether or not the Company is being wound-up, be varied by means of the process used for amendment of the Articles.

#### **Art. 10. Share Transfer.**

10.1 The shares are freely transferable among the shareholders.

10.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

10.3. In case of a transfer on the death of the holder, Article 189 of the Law of 1915 applies with the proviso that the transfer to successors who have a right to the legal portion (héritiers réservataires) and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital.

10.4 All share transfers must be recorded by notarial instrument or document under private seal.

10.5 No transfer shall be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

### **Management**

#### **Art. 11.**

11.1 The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a Board of Managers (conseil de gérance). All references throughout these Articles to a Board of Managers, or Managers, shall also be references to a Sole Manager (gérant unique). The Managers need not to be shareholders.

11.2 The Board of Managers shall hold office for such term as the shareholders may determine, or in the absence of such determination, until their successors are elected or appointed or their office is otherwise vacated.

11.3 The signature of two (2) Managers shall be required to bind the Company for all acts within the scope set forth in its corporate purpose or by law, unless there is only one manager. In that case, the Sole Manager will have the capacity to bind the Company with his sole signature.

11.4 In dealing with third parties, and in legal proceedings, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company, in all circumstances, and to carry out and approve all acts and transactions consistent with the Company's purpose, provided the terms of these Articles have been complied with.

11.5 The business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

11.6 The Board of Managers, is expressly authorized by the general meeting of shareholders to repurchase for the benefit of the Company any type of debt or equity instrument to be issued by the Company provided that: (i) the terms and conditions of such instruments expressly state that the Company may repurchase such instruments; (ii) the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment; (iii) such repurchase is permitted by the Law of 1915; and (iv) such payment does not cause the Company to become insolvent.

11.7 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.8 The Board of Managers will determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their mandate.

11.9 The remuneration (if any) of the Managers shall be determined by the Company in a shareholders general meeting. The powers and remuneration of any Managers possibly appointed at a later date, in addition to or in the place of the first Managers, will be determined by the general meeting of shareholders.

11.10 The Managers may be removed at any time, with or without cause, without notice or indemnity, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

11.11 If a Manager is removed from the Board of Managers under the provisions of these Articles, the shareholders may fill the vacancy at the meeting at which such Manager is removed. In the absence of such election or appointment, the Board of Managers may fill the vacancy.

**Art. 12. Non-Liability of Managers.** A Manager does not, by virtue of his function, enter into any personal contractual obligation concerning the commitments properly taken by him in the name of the Company; as an appointed agent, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13. Board of Manager Meetings.**

13.1 In case of a plurality of Managers, decisions are taken by meeting of the Board of Managers. Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

13.2 Any Manager may be represented at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by facsimile, or telegram.

13.3 The Board of Managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

13.4 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate records. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Manager.

13.5 Resolutions adopted in writing, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meeting. In those instances, resolutions or decisions shall be expressly taken in a single or several separate documents, either in writing or by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

13.6 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and effectively participate. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.7 The Board of Managers may adjourn a meeting in session to four weeks later, only at the request of shareholders representing at least one-fifth of the capital of the Company. The adjournment will cancel any resolution passed, including those in general meetings called to amend the Articles.

### Shareholder Decisions

**Art. 14. Shareholder Meetings.**

14.1 Shareholder decisions are taken by shareholder meetings.

14.2 However, the holding of a meeting is not mandatory when the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile. A written resolution adopted in accordance with these Articles shall constitute minutes for the purposes of the Law of 1915.

14.3 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held within six months of the closing of the financial year, in accordance with Article 196 of the Law of 1915 at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting and as determined by the Board of Managers. If that day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

14.4 Other meetings may always be convened by the Manager or Managers, failing which by the supervisory board, if one exists, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the company. They must convene a meeting within one month if shareholders representing one-tenth of the capital require such a meeting in writing with a proposed agenda.

14.5 General meeting convening notices must contain the agenda.

14.6 Notices by mail shall be sent to registered shareholders eight days before the meeting, but no proof need be given that this formality was complied with.

14.7 A corporation which is a shareholder shall, by written instrument, authorize a person to act as its representative at any meeting of the shareholders and any person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation as that corporation could exercise if it were an individual shareholder. That shareholder shall be deemed to be present in person at any such meeting attended by its authorized representative.

14.8 Any and all shareholders may participate in any meeting of the shareholders by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the shareholders taking part in the meeting to be identified and effectively communicate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.



**Art. 15. Shareholder Resolutions.**

15.1 Without prejudice to article 15.2, resolutions are valid only when deliberated by shareholders representing more than one half of the Company's capital. The resolutions must be carried by a majority of the votes cast. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him.

15.2 However, resolutions amending these Articles of Association must be adopted by vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, and resolutions to change the Company's nationality must be adopted by unanimous vote.

15.3 If the required quorum is not constituted at the first meeting, the shareholders will be immediately convened by registered mail to a second meeting. At this second meeting, decisions shall be taken by the majority of voting shareholders, whatever the proportion of capital represented may be.

15.4 Subject to the provisions of the Law of 1915 and these Articles, any question proposed for the consideration of the shareholders at any general meeting shall be decided by the affirmative votes of a majority of the votes cast in accordance with the provisions of these Articles and in the case of an equal number of votes the resolution shall fail.

15.5 Under the provisions of Article 200-2 of the Law of 1915, a sole shareholder (associé unique) alone exercises the powers devolved to the meeting of shareholders.

15.6 All decisions exceeding the powers of the Managers are taken by the Sole Shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by the shareholders' general meeting.

**Financial Year - Balance Sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, management will draw up the balance sheet containing an inventory of the Company's assets along with its debts and liabilities, to be accompanied by an annex containing a summary of all of its commitments and the debts of the Manager(s) and shareholder(s) to the Company.

At the same time, management will prepare a profit and loss statement which will be submitted with the balance sheet to the general meeting of shareholders.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect the inventory, balance sheet and profit and loss account at the registered office.

**Art. 19. Distribution of Profits.**

19.1 The Company's net profit is the gross profit of the Company as stated in the annual accounts, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and reserve funds.

19.2 Every year, five percent (5%) of the net profits shall be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be mandatory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason, the statutory reserve falls below 10 percent (10%) of the corporate capital.

19.3 The net profit balance may be distributed among the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

19.4 However, the shareholders may decide, by the majority vote determined by law, that the profit, after deduction of the statutory reserve amount, will either be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

19.5 The Board of Managers may, subject to these Articles and in accordance with the Law of 1915, declare a dividend to be paid to the shareholders, in proportion to the number of shares held by them, and such dividend may be paid in cash or wholly or partly in kind, in which case the Board of Managers may set the value for in-kind distribution of any assets. No unpaid dividend shall bear interest as against the Company.

19.6 The Board of Managers may fix any date as the record date for determining the shareholders entitled to receive any dividend.

19.7 The Board of Managers may declare and make such other distributions (in cash or in kind) to the shareholders as may be lawfully made out of the assets of the Company. No unpaid distribution shall bear interest as against the Company.

19.8 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

**Winding-Up - Liquidation****Art. 20.**

20.1 With the exception of a court-ordered dissolution, dissolution of the Company may take place only pursuant to a resolution adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

20.2 In the event of a winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will determine the powers and remuneration of the liquidator(s). Unless decided otherwise, the liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the Company's liabilities.

20.3 At the closing of the Company's liquidation, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in proportion to their participation in the Company's share capital.

20.4 A sole shareholder can also decide to dissolve the Company and effectuate its liquidation by personally assuming all of the Company's assets and liabilities, be they known or unknown.

### Applicable Law

**Art. 21.** The laws mentioned above in Article 1, as amended, shall apply insofar as these Articles of Association do not provide otherwise.

### Transitory Measures

In exception to Article 16, the first financial year shall begin on the date of the Company's formation, and end on 31 December 2008.

### Subscription - Payment

All 12,400 (twelve thousand four hundred) shares representing the entirety of the Company's capital have been entirely subscribed as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed Percentage	
		amount EUR	of share capital
Key Energy Services Luxembourg I S.à r.l. . . . .	12,400	12,400.-	100

All subscribed shares are fully paid up in cash. Therefore, the amount of EUR 12,400.- (twelve thousand four hundred euro) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### Certificate

The Company and its Articles of Association comply in form and content with the legal provisions applicable to commercial companies in force in Luxembourg, and in particular those relevant to a private limited liability company.

Under the current Luxembourg legal provisions and regulations, and in accordance with the contractual principle of the immediate effect of agreements enacted before a notary as governed by the Luxembourg law on commercial companies, as amended, said Company immediately acquires its legal personality on the date of signature of this notarised deed of incorporation, as a body corporate and legal entity distinct from its shareholders, prior to completion of all registration and publication formalities, of filing with the Luxembourg Commerce and Companies Register and publication in "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations". Therefore, the Company is as of this moment operative as a Luxembourg company.

### Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. To set the number of Managers at two (2) and appoint the following persons as Managers for an unlimited duration:
  - a. Newton W. WILSON III, Executive Vice President and Chief Operating Officer, KEY ENERGY SERVICES, INC., born on 15 November 1950, in Texas, USA, residing professionally at 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, USA, and
  - b. Richard LENERTZ, Accountant, born on 1 October 1952, in LUXEMBOURG, Luxembourg, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.
2. To establish the Company's registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same person, and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the date given at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person has signed with Us, the Notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S. à r.l., une société à responsabilité limitée de soumise au droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ("l'Associé Unique") ici représentée par M. Newton W. WILSON III, vice-président exécutif, dont l'adresse professionnelle est située à 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010 (Etats-Unis d'Amérique), ici représenté par M. Richard LENERTZ, comptable, dont l'adresse professionnelle est située à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une sub-procuration sous seing privé lui délivrée à HOUSTON, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires (associés) et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG II S. à r.l.

**Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

3.2 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, ainsi que toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3 La Société peut également rechercher, créer, développer, inventer, améliorer, découvrir, concevoir, collationner et réaliser des projets d'œuvres originaux, du logiciel, des inventions, dessins, concepts, formules, processus, stratégies, méthodologies, ainsi qu'acquérir, construire, être propriétaire de, détenir, vendre, louer, accorder une licence de, céder (avec ou sans contrepartie ou bénéfice), commercialiser, franchiser, et autrement exploiter et revendre tous droits de propriété intellectuelle et d'actif incorporel y afférents qu'ils soient brevetés, enregistrés ou non, à inclure de manière non limitative des marques déposées, de service, ou commerciales, des droits d'auteur, du logiciel, des inventions, dessins, brevets, brevets provisoires, des modèles de tous types, secrets de fabrication, des informations confidentielles, du savoir-faire, des améliorations et tous autres droits et privilèges y acquis ou afférents.

3.4 La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, sûreté ou garantie au bénéfice des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt économique ou à toutes les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente). La société pourra contracter des emprunts de toute sorte, avec ou sans garantie ou hypothèque et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance, gage et autres hypothèques au bénéfice de ses propres créanciers ou des créanciers des sociétés auxquelles elle pourra accorder toute assistance telles que définies ci-avant.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec le prédécrit et aux fins d'en faciliter l'accomplissement de l'objet social.

**Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des présents Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

4.3 La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées et toute autre dispositions contractuelles acceptées par et liant les associés.

### **Capital - Parts sociales**

#### **Art. 8. Capital.**

8.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros), représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision que par l'assentiment de la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social ou, (ii) selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis pour la modification des présents Statuts ou, (iii) par la gérance, en vertu des articles 8.3 à 8.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée à la gérance d'augmenter le capital social souscrit de la Société.

8.3 Le montant du capital social de la Société, qui peut être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée à la gérance sous l'article 8.2 ci-dessus, est fixé à EUR 500.000,- (deux cent mille Euros).

8.4 La gérance de la Société est autorisée et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des associés, après avoir reconnu par écrit qu'il a été satisfait aux termes et conditions des présents Statuts qui ont été respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 8, jusqu'au montant défini à l'article 8.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois.

8.5 L'autorisation mentionnée à l'article 8.4 ci-dessus donnée à la gérance sera valable durant cinq années à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C. Cette autorisation pourra être renouvelée à plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant comme en matière modificative des présents Statuts.

8.6 Chaque fois que la gérance devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 8.3 à 8.5 ci-dessus, une assemblée générale d'associés se tiendra afin de (1) approuver les nouveaux associés, le cas échéant, par une majorité d'associés représentant au moins le trois quarts du capital social de la Société, et (2) modifier les présents Statuts de manière à refléter le résultat des actions précitées.

#### **Art. 9.**

9.1 Le capital social de la société sera divisé en parts sociales d'une classe unique.

9.2 Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Dans le cas où les copropriétaires indivis ne le font pas, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, y compris, de manière non limitative, le droit de vote.

9.3 La Société peut acquérir ses propres parts sociales sous les limites établies par la Loi de 1915.

9.4 La Société peut émettre des certificats de participation aux associés. L'identité des associés est enregistrée dans le registre des associés tel que prévu par l'article 185 de la Loi de 1915. Le registre des associés est détenu au siège social de la Société. Tout associé a droit à l'inspecter.

9.5 La Société n'a aucune obligation de compléter ou d'émettre un certificat de participation sauf expressément ainsi demandé par la personne à laquelle les parts sont attribuées. S'il a été prouvé à la gérance qu'un certificat de participation a été véritablement usé, perdu, égaré ou détruit, la gérance peut faire en sorte qu'un nouveau certificat soit émis et sera en droit de demander une indemnisation pour le certificat perdu, si une telle indemnisation est estimée convenable.

9.6 Les droits afférents aux parts sociales peuvent, si ou non la Société est en liquidation, être variés selon le mode de délibération requis pour la modification des Statuts.

#### **Art. 10. Cession de Parts Sociales.**

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2 Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

10.3 Dans le cas d'une transmission de parts sociales pour cause de mort d'un associé, l'article 189 la Loi de 1915 s'applique à la condition expresse que la transmission soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

10.4 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

10.5 Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## Gérance

### Art. 11.

11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Toute référence dans les présents Statuts au conseil de gérance, ou la gérance, sera également une référence au gérant unique, le cas échéant. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

11.2 Le conseil de gérance est en fonctions pour un mandat déterminé par les associés, ou en l'absence d'une telle détermination, jusqu'à ce que leurs remplaçants seront élus ou nommés ou leurs fonctions seront autrement quittées.

11.3 Pour engager la Société pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi, les signatures de deux (2) gérants seront requises, sauf s'il y a un gérant unique qui pourra alors engager la société par sa seule signature.

11.4 Dans les rapports avec les tiers, et dans les procès juridiques, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.5 Tout activité de la Société est gérée et effectuée par le conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.6 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est expressément autorisé par l'assemblée générale des associés à racheter, pour le compte de la Société, toutes sortes d'instruments de dette ou de capital devant être émis par la Société pourvu que (i) les termes et conditions de ces instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces Instruments, et (ii) que la Société possède des fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers après ce paiement, et (iii) que cela est permis par la Loi de 1915 et (iv) que cela ne rende pas la Société insolvable.

11.7 Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.8 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération - s'il y en a - de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.9 La rémunération - s'il y en a - des gérants sera déterminée par la Société dans une assemblée des associés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

11.10 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

11.11 Dans le cas où un gérant est révoqué sous les dispositions des présents Statuts, les associés pourront nommer un remplaçant au poste lors de la même assemblée générale où ledit gérant aurait été révoqué. Dans l'absence de cette nomination par les associés, le(s) gérant(s) restant(s) peuvent nommer provisoirement quelqu'un à ce poste.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.

13.1 En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

13.2 Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

13.3 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées générales du conseil de gérance et des associés.

13.4 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

13.5 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises dans un ou plusieurs documents, soit formulées par écrit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

13.6 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et s'identifier. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

13.7 Le conseil de gérance a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines, seulement sur la demande des associés représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation, qui s'applique également à l'assemblée générale appelée à modifier les présents Statuts, annule toute décision prise.

## Décisions des associés

### Art. 14. Assemblées générales.

14.1 Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

14.2 Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie. Une résolution écrite adoptée selon les présents Statuts constitue un procès-verbal pour les fins de la Loi de 1915.

14.3 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue dans les six mois suivants la clôture de l'exercice, conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, tel que décidé par la gérance. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

14.4 D'autres assemblées peuvent toujours être convoquées par le ou les gérants, à leur défaut par le conseil de surveillance, s'il en existe un, à défaut de celui-ci, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les associés représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

14.5 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour.

14.6 Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux associés en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

14.7 Lorsqu'une personne morale est associé, celle-ci doit par écrit autoriser une personne physique à la représenter à chaque assemblée générale des associés. Et chaque personne ainsi autorisée doit se voir attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs que la personne morale aurait eus si elle avait été une personne physique. Dans ce cas, le ou les associés concernés seront estimés avoir participé en personne à la réunion à laquelle aura assisté son représentant permanent.

14.8 Chaque associé et tous les associés peuvent participer aux assemblées générales par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les associés participant à l'assemblée puissent se comprendre mutuellement et être identifiés. Dans ce cas, le ou les associés concernés seront estimés avoir participé en personne à la réunion.

### Art. 15. Résolutions des associés.

15.1 Sans préjudice à l'article 15.2, les résolutions ne sont valablement délibérées que pour autant qu'elles soient délibérées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. En cas de plusieurs associés, chaque associé participe dans la prise des décisions collectives sans tenir compte du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de parts sociales qu'il détient.

15.2 Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, et un vote à l'unanimité des associés est exigé pour les résolutions changeant la nationalité de la Société.

15.3 Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

15.4 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, toute question soumise à la considération des associés lors de toute assemblée générale est décidée par le vote affirmatif de la majorité des voix conformément aux dispositions des présents Statuts, et en cas de d'inégalité de voix, la résolution ne saurait être considérée comme adoptée.

15.5 Selon l'article 200-2 de la Loi de 1915, en cas d'un associé unique, lui seul exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

15.6 Toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

### **Art. 19. Distribution de profits.**

19.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

19.4 Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

19.5 La gérance peut, sous réserve des présents Statuts et conformément à la Loi de 1915, déclarer le paiement d'un dividende aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, et tel dividende peut être payé en numéraire ou entièrement ou partiellement en nature. Dans le cas de ce dernier, la gérance peut fixer la valeur pour la distribution en nature de tous actifs. Aucun dividende non payé portera de l'intérêt à l'égard de la société.

19.6 La gérance peut fixer toute date en tant que date de versement afin de déterminer les associés ayant le droit de recevoir tout dividende.

19.7 La gérance peut déclarer et effectuer aux associés toute autre distribution des actifs de la Société (en espèce ou en nature) pourvu que cela n'est pas empêché par la loi. Aucun dividende non payé portera de l'intérêt à l'égard de la société.

19.8 La gérance peut décider de verser d'acomptes sur dividendes sur base d'un bilan préparé par la gérance indiquant la suffisance de fonds disponibles pour une telle distribution, sachant que le montant à être distribué ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majoré par les bénéfices reportés et les réserves qui peuvent être distribuées, diminué par les pertes reportées et montants à attribuer à une réserve à établir sous la loi ou les présents Statuts.

## **Dissolution - Liquidation**

### **Art. 20.**

20.1 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolution valablement prise par l'assemblée générale conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

20.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

20.4 Un associé unique peut également décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Les 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites de la façon suivante:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% de capital social
Key Energy Services Luxembourg I S.à r.l. . . . . .	12.400	12.400,-	100

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.400,00 (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

112488

*Certificat*

La Société et les présents Statuts sont conformes aux règles de fond et de forme d'application au Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises régies par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses associés avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixer le numéro de gérants à deux (2), et nommer les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a. M. Newton W. WILSON III, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, KEY ENERGY SERVICES, INC., né le 15 novembre 1950, au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, USA et

b. M. Richard LENERTZ, comptable, né le 1<sup>er</sup> octobre 1952, à LUXEMBOURG, Luxembourg, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

2. Le siège social de la Société est établi à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré mentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Lenertz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 septembre 2008, LAC/2008/35936. — Reçu soixante-deux euros (EUR 0,5% = 62,00).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008117412/5770/628.

(080136449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Immar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.398.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société «CENTRE IMMOBILIER S.à.r.l.», avec siège social à L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 17.639, représentée par son gérant unique Monsieur Willy HEIN, indépendant, demeurant à Luxembourg.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMAR S.A.



**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la mise en valeur, la location, la construction, ainsi que le gérance, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) représenté par 100 (cent) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix Euro).

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - liquidation

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### *Disposition générale*

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille neuf.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, la société CENTRE IMMOBILIER S.à.r.l, prédite, déclare souscrire les cents (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

112492

*Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200 EUR )

*Assemblée générale extraordinaire*

La société comparante préqualifiée, représentée comme il vient d'être dit, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Willy HEIN, prèdit.
  - Monsieur Armand HEIN, architecte, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, av. Gaston Diderich.
  - Madame Anne GROS, employée privèe, demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, av. Gaston Diderich.
- 3) A été appelé à la fonction d'administrateur-dèlèguè et prèdident du conseil d'administration:
  - Monsieur Willy HEIN, prèdit.
- 4) La société est valablement engagèe en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-dèlèguè, soit par la signature individuelle de l'administrateur-dèlèguè.
- 5) Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-dèlèguè viendra à èchéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.
- 6) A été appelé aux fonctions de commissaire:
  - La société GESTATEC S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociètés sous le numèro B 86.750.
- 7) Le mandat du commissaire viendra à èchéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- 8) Le siège social est fixé à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, ètat et demeure, ils ont signè le prèsent acte avec Nous Notaire.

Signè: Hein; Biel A.

Enregistrè à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2008, Relation: EAC/2008/ 10563. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31000.- € à 0,5% = 155.-€.

*Le Receveur (signè): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrèe aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008117365/203/211.

(080136576) Dèposè au registre de commerce et des sociètés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Deanery Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.736.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of August.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"CIT GP Germany I Limited", a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Registrar of companies of the Commonwealth of the Bahamas, reference 144.176B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, acting for "CIT Germany Fund I Limited Partnership", a limited partnership, registered with the Registrar of companies for England and Wales under number LP11480;

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 August 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Deanery Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.736, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 September 2007, whose articles of association have been published on 18 October 2007 in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (number 2344, page 112497) (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 27,624.-), so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) up to seventy-seven thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 77,624.-) by the issue of twenty-seven thousand six hundred and twenty-four (27,624) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred to as the "New Shares"), with the same rights and obligations as the existing shares.

All the New Shares are wholly subscribed by "CIT Germany Fund I Limited Partnership", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned by "CIT Germany Fund I Limited Partnership" against the Company representing an aggregate amount of forty-seven thousand thirty Euro (EUR 47,030.-).

The total contribution of forty-seven thousand thirty Euro (EUR 47,030.-) is allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of twenty-seven thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 27,624.-) and (ii) the Company's share premium account for an amount of nineteen thousand four hundred and six Euro (EUR 19,406.-).

Evidence of the transfer of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to create nine (9) classes of shares having the rights set out in the articles and to convert the seventy-seven thousand six hundred and twenty-four (77,624) existing shares of the Company, of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into (i) seventy-seven thousand six hundred and sixteen (77,616) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one (1) class A share (the "A Share"), (iii) one (1) class B share (the "B Share"), (iv) one (1) class C share (the "C Share"), (v) one (1) class D share (the "D Share"), (vi) one (1) class E share (the "E Share"), (vii) one (1) class F share (the "F Share"), (viii) one (1) class G share (the "G Share") and one (1) class H share (the "H Share") which have a par value of one Euro (EUR 1.-) (all together referred to as the "Shares").

*Third resolution*

The sole shareholder decides to modify the object of the Company as follows:

"The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests and participations.

The Company may also, directly or indirectly invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has direct or indirect interest or any company being a direct or indirect Partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Laws.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas described above."

#### Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company as follows:

### **"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests and participations.

2.2 The Company may also, directly or indirectly invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has direct or indirect interest or any company being a direct or indirect Partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity of the financial sector.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Laws.

2.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Deanery Holdings S.à. r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 6.**

6.1 The Company's share capital is set at seventy-seven thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 77,624.-) represented by (i) seventy-seven thousand six hundred and sixteen (77,616) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (ii) one (1) class A share (the "A Share"), (iii) one class B share (the "B Share"), (iv) one class C share (the "C Share"), (v) one class D share (the "D Share"), (vi) one class E share (the "E Share"), (vii) one class F share (the "F Share"), (viii) one class G share (the "G Shares") and one class H share (the "H Share") which have a par value of one Euro (EUR 1.-) (all together referred as to the "Shares").

The Ordinary Shares may be issued with share premium which will remain attached thereon. None of the A Share, B Share, C Share, D Share, E Share, F Share, G Share or H Share will be issued with a share premium.

6.2 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.3 All Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Shares shall be redeemable at any time upon request of the board of managers of the Company in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. The redemption of the Shares of a given class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (distributable funds including the share premium account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined hereafter). The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The partners agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

6.4 The redemption price of the Shares of a given class (the "Redemption Price") is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of the corresponding Investment (as defined below). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

6.5 The net asset value of the Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that day, by the number of Shares of a given class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the manager(s) determine(s) to be fair and reasonable.

6.6 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

6.7 Except if otherwise provided in a partners' agreement which may be entered into between the Company and the partners of the Company, at least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered partners of the class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the partners' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such partner before the redemption date.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing Partners, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Shares to be issued pursuant to article 6 hereof may, as the manager(s) shall determine, be of different Classes. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

The manager(s) shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each Class of Shares relates as well as any liabilities specifically limited thereto. For the avoidance of doubt Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between partners, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the partners of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

The Company shall have the right, in the event the value of the Investment of a particular class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the shares of the Class of Shares corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

**Art. 10.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. Such distribution will be made in the same manners as the regular dividend distribution (i.e. annual dividend distribution) provided for in Article 22.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.



The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

**Art. 21.** Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 22. Distribution Right of Shares.**

22.1 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

22.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows.

22.3 The result of each Investment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned Investment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of shares in proportion of all shares outstanding.

22.4 The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice.

22.5 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for payment of dividend to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

#### **F. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 23.**

23.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in article 22 of these Articles.

23.2. Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant class of shares in proportion to their respective holdings of such shares.

23.3. For the purposes of Article 23.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 23.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Bascharage, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

"CIT GP Germany I Limited", une limited partnership organisée et régie par les lois des Bahamas, enregistrée auprès du Registre des sociétés des Bahamas sous le numéro 144.176B, ayant son siège social au Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, P.O. Box N-3026 Nassau, Bahamas, agissant au nom de "CIT Germany Fund I Limited Partnership", une limited partnership enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP11480,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 28 août 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de "Deanery Holdings S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.736, constituée suivant acte notarié en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 octobre 2007 (numéro 2344, page 112497) (le "Mémorial C").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille six cent vingt-quatre euros (EUR 27.624,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) jusqu'à soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre euros (EUR 77.624,-) par l'émission de vingt-sept mille six cent vingt-quatre (27.624) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par CIT Germany Fund I Limited Partnership, pré-nommé, et payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par CIT Germany Fund I Limited Partnership contre la Société pour un montant global de quarante-sept mille trente euros (EUR 47.030.-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de quarante-sept mille trente euros (EUR 47.030.-) est alloué comme suit: (i) vingt-sept mille six cent vingt-quatre euros (EUR 27.624,-) au capital de la Société et (ii) dix-neuf mille quatre cent six euros (EUR 19.406,-) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer neuf (9) catégories de parts sociales ayant les droits déterminés par les statuts et de convertir les soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre (77.624) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune, en (i) soixante-dix-sept mille six cent seize (77.616) parts sociales ordinaires (ci-après dénommées les "Parts Sociales Ordinaires"); (ii) une (1) part sociale de catégorie A (ci-après dénommée la "Part Sociale de Catégorie A"); (iii) une (1) part sociale de catégorie B (ci-après dénommée la "Part Sociale de Catégorie B"); (iv) une (1) part sociale de catégorie C (ci-après dénommée la "Part Sociale de Catégorie C"); (v) une (1) part sociale de catégorie D (la "Part Sociale de Catégorie D"), (vi) une (1) part sociale de catégorie E (la "Part Sociale de Catégorie E"), (vii) une (1) part sociale de catégorie F (la "Part Sociale de Catégorie F"), (viii) une (1) part sociale de catégorie G (la "Part Sociale de Catégorie G") et (ix) une (1) part sociale de catégorie H (la "Part Sociale de Catégorie H"), chacune ayant une valeur de un euro (EUR 1.-), (collectivement désignées comme les "Parts Sociales").

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

"L'objet de la société est, directement ou indirectement, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide, sans changer l'objet social de la Société, de refondre totalement les statuts de la Société, qui auront la teneur suivante:

### **"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet Social.**

2.1 L'objet de la société est, directement ou indirectement, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

2.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- 2.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- 2.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- 2.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

2.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Deanery Holdings S.à. r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 6.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept mille six cent vingt-quatre euros (EUR 77,624,-) représentée par (i) soixante dix sept mille six cent seize (77,616) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ii) une part sociale de catégorie A (la "Part Sociale de Catégorie A"), (iii) une part sociale de catégorie B (la "Part Sociale de Catégorie B"), (iv) une part sociale de catégorie C (la "Part Sociale de Catégorie C"), (v) une part sociale de catégorie D (la "Part Sociale de Catégorie D"), (vi) une part sociale de catégorie E (la "Part Sociale de Catégorie E"), (vii) une part sociale de catégorie F (la "Part Sociale de Catégorie F"), (viii) une part sociale de catégorie G (la "Part Sociale de Catégorie G") et (ix) une part sociale de catégorie H (la "Part Sociale de Catégorie H"), chacune ayant une valeur de un euro (EUR 1.-), (collectivement désignées comme les "Parts Sociales").

Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises avec une prime d'émission qui restera attachée à cette catégorie de parts sociales uniquement. Aucune des Part Sociale de Catégorie A, Part Sociale de Catégorie B, Part Sociale de Catégorie C, Part Sociale de Catégorie D, Part Sociale de Catégorie E, Part Sociale de Catégorie F, Part Sociale de Catégorie G et Part Sociale de Catégorie H ne pourra être émise avec une prime d'émission.

6.2 Chaque Part Sociale donne un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.3 Toutes les Parts Sociales émises par la Société sont des Parts Sociales rachetables. Les Parts Sociales souscrites et entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du conseil de gérance de la Société conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il ne pourra être procédé au rachat des actions d'une catégorie déterminée qu'en utilisant les montants disponibles pour distribution conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables incluant le compte de prime d'émission) et qui sont les produits de vente ou cession totale ou partielle et/ou d'autres revenus de l'Investissement s'y rattachant (tel que défini ci-après). Les Parts Sociales qui auront été rachetées devront immédiatement être annulées comme en dispose l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et ne donneront plus de droit de vote ni le droit de recevoir aucun dividende ni produit de liquidation. Les associés reconnaissent que le rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée est conforme aux dispositions de la loi et respecte leur droit à traitement égal de la Société.

6.4 Le prix de rachat des Parts Sociales d'une catégorie de Parts Sociales déterminée ("Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, ou par une personne nommée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, sur base de l'actif net de l'Investissement correspondant (tel que défini ci-dessous). Le Prix de Rachat peut être payé soit en espèces soit en nature ou pour partie en espèces et l'autre en nature.

6.5 La valeur de l'actif net des Parts Sociales d'une catégorie déterminée sera exprimée suivant le pair comptable et sera fixée au jour de valorisation en divisant l'actif net de l'Investissement correspondant, correspondant à valeur marchande des actifs rattachés à l'Investissement moins les dettes associées à un tel Investissement à cette date de valorisation, par le nombre de Parts Sociales d'une catégorie déterminée encore impayé à cette même date. La valeur marchande des actifs rattachés à l'Investissement peut être ensuite défini sur d'autres bases que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, estimera être justes et raisonnables.

6.6 Sauf mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, chaque décision prise en relation avec le calcul du Prix de Rachat par le gérant ou le conseil de gérance sera décisive et engagera la Société ainsi que ses associés actuels, passés et futurs.

6.7 Sauf dispositions contraires contenues dans un pacte d'associés qui pourrait être conclu entre la Société et les associés de la Société, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque associé détenteur de catégories d'actions à rembourser, au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, à l'adresse indiquée dans le plus récent registre des Associés, notifiant au détenteur le nombre de Parts Sociales sujettes au rachat, en spécifiant la date du rachat, le Prix de Rachat et les procédures à suivre pour soumettre les Parts Sociales au rachat par la Société (une telle convocation est ci-après définie comme "Convocation de Rachat". Le prix de rachat de telles Parts Sociales sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registre des

Associés en qualité de propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire dont les références ont été transmises à la Société par ledit associé avant la date de Rachat.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront proposées à titre préférentiel aux Associés actuels, proportionnellement à leur part dans le capital social représentée par leurs Parts Sociales.

**Art. 8.** Les Parts Sociales à souscrire dans le cadre de l'article 6 peuvent, ainsi que le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, le déterminera, être de catégories différentes. Les produits relatifs à l'émission de chaque Catégorie de Parts Sociales seront investis suivant la politique d'investissement déterminée par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, envers l'Investissement établi à l'égard de(s) Catégorie(s) de Parts Sociales concernées.

Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, identifiera le portefeuille d'actifs appropriés constituant un investissement (chaque investissement étant désigné comme un "Investissement") auquel chaque Catégorie de Parts Sociales se rapportera, ainsi que toute limitation de passif s'y rapportant. Afin d'éviter toute confusion, l'Investissement comprend la détention des Parts Sociales dans un investissement spécifique ainsi que les revenus résultant de la vente de cet investissement spécifique. Entre Associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la Catégorie de Parts Sociales concernée. La Société sera considérée comme une seule entité juridique; cependant, concernant les tiers et en particulier les créanciers de la Société, les associés d'une Catégorie de Parts Sociales spécifiques seront exclusivement responsables des dettes liées à l'Investissement rattaché à cette Catégorie de Parts Sociales, soumis aux dispositions de la loi applicable et aux dispositions contractuelles.

La Société pourra valablement, au cas où la valeur de l'Investissement d'une catégorie de Parts Sociales particulière baisse en dessous de la valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société, choisir, à son entière discrétion, de racheter les parts des Catégories de Parts correspondantes à un tel Investissement ainsi que tout instrument financier émis afin de financer l'acquisition de l'Investissement, et par conséquent, en échange, transférer et assigner aux détenteurs de telles parts et instruments financiers l'Investissement concerné.

**Art. 9.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Le retrait des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires dans la mesure où toutes les personnes prenant part à cette réunion

peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire. Cette distribution sera faite de la même manière que celle relative à la distribution de dividendes habituelle (c'est à dire la distribution annuelle de dividende) tel que stipulé sous l'Article 22.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société sauf décision unanime. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 21.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

##### **Art. 22. Droit de Distribution des Parts Sociales.**

22.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société. Le solde pourra être librement utilisé par les associés.

22.2 Sur des comptes distincts (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique comptable habituelle), la Société déterminera à la fin de chaque exercice financier un résultat pour chaque Investissement qui sera déterminé comme suit.

22.3. Le résultat de chaque Investissement consistera dans le solde entre tous les revenus, profits ou autre montants reçus ou échus sous toute autre forme en relation avec cet Investissement (y compris les plus-values, le boni de liquidation, la distribution de dividendes) et le montant des frais, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société dans le cadre de ses activités et raisonnablement affectées à la gestion, opération de tels Investissements (y compris les honoraires, les coûts, les impôts sur les plus-values, les dépenses relatives à la distribution de dividendes) (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses de la Société non affectés seront alloués entre les différentes Catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales correspondantes.

22.4 Les Associés approuveront ces comptes distincts simultanément aux comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique.

22.5 Le Montant Disponible afférant à une Catégorie de Parts Sociales spécifique sera disponible pour le paiement d'un dividende aux détenteurs de cette Catégorie de Parts Sociales (à laquelle se rattache l'Investissement).

## F. Dissolution - Liquidation

### Art. 23.

23.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par résolution de l'Associé Unique ou de l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf stipulation contraire par résolutions des Associés ou par la loi, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation de l'actif et le paiement du passif de la Société, étant spécifié que le produit net de la liquidation sera cédé selon les modalités prévues à l'article 22 de ces Statuts.

23.2 Tout produit net de liquidation compris dans chaque Investissement sera partagé parmi les détenteurs de la Catégorie de Parts Sociales y afférant, après paiement du passif de la Société, en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par ceux-ci dans cette même Catégorie de Parts Sociales.

23.3 En conséquence de l'article 23.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société liées à ou intervenues dans le cadre de l'Investissement seront considérées comme une diminution de la valeur des actifs formant la part de l'Investissement concerné;

(b) toutes dettes ou dépenses de la Société non visées sous (a) ci-dessus seront considérées comme une réduction de valeur des actifs de l'Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés;

(c) au cas où les dettes ou dépenses à imputer en réduction d'un Investissement particulier visé ci-dessus sous (a) ou (b) excède la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 23.2, et un tel manque à gagner sera imputé en réduction de l'autre Investissement proportionnellement à la valeur des actifs respectivement concernés (une telle valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir au préalable donné effet aux réductions requises par les alinéas (a) et (b) ci-dessus.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Bascharage, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11290. — Reçu deux cent trente-cinq Euros quinze Cents (47.030.- à 0,5% = 235,15.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008117425/239/619.

(080136429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

### **Alter Domus HR & Payroll Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.136.

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Alter Domus HR & Payroll Services Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 137.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 924 du 15 avril 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1306 du 28 mai 2008.

A comparu:

La société Alter Domus, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 65 509, agissant en tant qu'associé unique,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet d'apport de branche d'activités du 20 juin 2008 de la société Alter Domus à la Société.

2. Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE CENTS EUROS (400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 12.900,- par l'émission de 16 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 chacune et ce en échange de la transmission universelle de l'ensemble des actifs et passifs de la branche d'activités au 5 août 2008 de la société Alter Domus à la Société.

3. Affectation de la différence entre la valeur nette comptable de la branche d'activités de la société Alter Domus et le montant nominal de l'augmentation de capital du point 2 de l'ordre du jour.

4. Attribution à la société Alter Domus des parts sociales nouvelles émises avec jouissance au 5 août 2008.

5. Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

III.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet d'apport de branche d'activités établis par les Conseils de gérance des sociétés au Mémorial le 4 juillet 2008, soit au moins un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet d'apport de branche d'activités.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les associés.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par un gérant restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir constaté qu'il a été renoncé aux rapports prévus aux articles 293 et 294 de la loi sur les sociétés commerciales conformément à l'article 296 de la loi, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve le projet d'apport de branche d'activités entre la société à responsabilité limitée Alter Domus HR & Payroll Services Sàrl, (ci-après la "Société") et la société à responsabilité limitée Alter Domus tel que ce projet d'apport a été publié et approuvé par les conseils de gérance de la Société et de la société Alter Domus S.à r.l., précitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400,- (quatre cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.900,- (douze mille neuf cents euros) par l'émission de seize (16) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par la transmission universelle des actifs et passifs de la branche d'activité de la société Alter Domus à la Société avec effet au 5 août 2008 étant précisé que la Société reprend à son compte toutes les opérations réalisées par la société au point de vue comptable à partir du 1<sup>er</sup> août 2008 et qu'elle en supporte tout le passif, ainsi que les frais, impôts et autres charges à résulter de l'apport.

L'ensemble du patrimoine actif et passif de la branche d'activité est apporté à la société bénéficiaire pour une valeur de EUR 404,- (quatre cent quatre euros), ainsi qu'il résulte d'un état comptable au 30 juin 2008, qui restera annexé aux présentes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide qu'en échange de la transmission universelle par la société Alter Domus de l'ensemble de l'actif et passif de sa branche d'activités, la Société émet 16 (seize) parts sociales nouvelles attribuées à Alter Domus et affecte la somme de EUR 400,- (quatre cents euros) au capital de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'affecter la différence entre la valeur nette comptable de la branche d'activités de la société Alter Domus, faisant l'objet de la transmission universelle (EUR 404) et le montant nominal de l'augmentation de capital (EUR 400), soit EUR 4,- (quatre euros), à un poste prime d'émission.



112505

*Cinquième résolution*

L'Assemblée charge le conseil de gérance de la Société de procéder, conformément à l'article 302, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi et d'inscrire dans le registre des associés les parts sociales nouvelles de la Société au nom d'Alter Domus S.à r.l.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de donner à l'article 7 des statuts de la Société la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 12.900,- (douze mille neuf cents euros) représenté par cinq cent seize (516) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

*Prise d'effet de l'apport de la branche d'activités*

L'apport a lieu avec effet au 5 août 2008, date à partir de laquelle les seize (16) parts sociales nouvelles donneront droit aux bénéficiaires, toutefois à l'égard des tiers elle n'a effet qu'après la publication au Mémorial

*Constataion*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 300 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2008, Relation: LAC/2008/34212. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008117015/242/95.

(080135758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Seiler S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 132A, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg E 1.849.

L'an deux mille huit, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Madame Irène BAULER, sans état particulier, née à Bascharage (Luxembourg), le 07 février 1922, veuve de Monsieur Fernand SEILER, demeurant au 14, rue de la Tuilerie, L-4336 Esch-sur-Alzette;

2.- Madame Nicole SEILER, chargée de cours, née à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1954, divorcée, demeurant au 132A, route d'Ehlerange, L-4108 Esch-sur-Alzette.

3.- Madame Cynthia JOST, employée privée, née à Esch-sur Alzette, le 19 octobre 1974, mariée sous le régime de la séparation des biens avec Monsieur Frankie KLINKERT, demeurant 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem.

Lesquelles comparantes, toutes trois ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

(i) Madame Irène BAULER, veuve de Monsieur Fernand SEILER et Madame Nicole SEILER sont actuellement les seules propriétaires, Madame Irène BAULER, préqualifiée, à raison de dix mille dix-neuf (10'019) parts d'intérêts et Madame Nicole SEILER, prénommée, à raison d'une (1) part d'intérêt, de la société "SEILER S.C.I." (la "Société"), une société civile immobilière de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 132A, route d'Ehlerange, L-4108 Esch-sur-Alzette, constituée sous la dénomination de "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JOST-SEILER-NOEL" suivant acte notarié reçu le 5 septembre 1979, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 30 novembre 1979, numéro 281. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé à la date du 19 décembre 2005, laquelle assemblée fut publiée au Mémorial le 18 janvier 2008, numéro 139. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 1.849.

(ii) Le capital social de la prédite Société s'élevé actuellement à DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (248.389,- EUR) et se trouve représenté par dix mille vingt (10.020) parts d'intérêt

d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT HUIT NEUF TROIS DEUX EUROS (24,78932 EUR) chacune, intégralement libérées.

*Donation*

Madame Irène BAULER, prénommée, a déclaré par les présentes, faire donation à titre d'avancement d'hoirie à sa fille unique, Madame Nicole SEILER, prénommée, cet acceptant expressément et avec gratitude,

la pleine propriété de dix mille dix-huit (10.018) parts d'intérêt qu'elle détient dans la prédite Société "SEILER S.C.I." à Madame Nicole SEILER.

Ensuite Madame Irène BAULER, prénommée, a déclaré par les présentes, faire donation à sa petite-fille Cynthia, prénommée, cet acceptant et avec gratitude d'une (1) part d'intérêt qu'elle détient dans la prédite Société "SEILER".

Suite à la donation de parts d'intérêt ci-avant intervenue, les premier et deuxième alinéas de l'article CINQ (5) seront modifiés en conséquence et auront désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS (248.389,- EUR) et se trouve représenté par dix mille vingt (10.020) parts d'intérêt d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SEPT HUIT NEUF TROIS DEUX EUROS (24,78932 EUR) chacune, intégralement libérées.

Les dix mille vingt (10.020) parts d'intérêt se répartissent entre les deux seuls et uniques associés de la manière suivante:

1.- Madame Nicole SEILER, chargée de cours, née à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 1954, divorcée, demeurant au 132A, route d'Ehlerange, L-4108 Esch-sur-Alzette,

dix mille dix-neuf (10.019) parts d'intérêts en pleine propriété.

2.- Madame Cynthia JOST, employée privée, née à Esch-sur Alzette, le 19 octobre 1974, mariée sous le régime de la séparation des biens avec Monsieur Frankie KLINKERT, demeurant 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem,

une (1) part d'intérêt en pleine propriété;

*Clauses et conditions*

1.- La présente donation est consentie à titre d'avancement d'hoirie, conformément à l'article 924 du Code Civil luxembourgeois.

2.- Les donataires, Madame Nicole SEILER et Madame Cynthia Jost, auront de suite la propriété et la jouissance de l'ensemble des parts d'intérêts présentement données.

3.- Tous les frais, droits et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la donatrice, qui s'oblige expressément à leur acquittement.

4.- Les parts d'intérêts ci-avant désignées sont données pour quitte et libre de toute dette, charge ou nantissement quelconque.

5.- Pour les besoins de l'enregistrement, les parties déclarent évaluer les parts d'intérêt présentement données à deux cent quarante-huit mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 248.364,-).

Dont acte, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil y indiqué des parties sur la base d'extraits des registres de l'état civil.

Signé: I. BAULER, N. SEILER, C. JOST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10573. - Reçu quatre mille quatre cent soixante-dix Euros cinquante-sept Cents (248.364.- à 1,5 % = 3.725,47.- à 2/10 = 745,10 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008117012/239/74.

(080135622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GDX International Holdings S. à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.376.

In the year two thousand eight on the eighteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GDX International Holdings S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by deed

enacted on the 11 August 2004, published in the Memorial C number 1068 of the 13 October 2004 inscribed at trade register Luxembourg section B number 102376.

The meeting is composed by its sole member, owning the shares, that is to say: GDX Holdings Limited here represented by Sarah Prince, private employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

*First resolution*

The sole member decides to change the name into Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S. à r.l.

As a consequence of the foregoing resolution, the member decides to amend the article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows from the 16th of June 2008:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S. à r.l. (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

*Second resolution*

The sole member decides to fully restate the article 8 of the articles of association with the following wording:

"The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "GDX International Holdings S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.376, constituée suivant acte reçu le 11 août 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1068 du 23 octobre 2004.

L'assemblée est composée de l'associé unique, possédant la totalité des parts sociales, à savoir: GDX Holdings Limited, ici représentée par Sarah Prince, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide changer la dénomination sociale en Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S.à r.l..

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante à compter du 16 juin 2008:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination Henniges Automotive Sealing Systems International Holdings S.à r.l. (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. PRINCE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008, Relation: LAC/2008/25196. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008116970/211/86.

(080135692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Kenavon Drive Holdings II, a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.480, and having its registered office at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 25, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Kenavon Drive Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.776, and having its registered office at 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 14 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 797, dated 5 Mai 2007. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed of the notary Maître Martine Schaeffer on 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2166, dated 2 October 2007.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares without nominal value, up to fifteen thousand one hundred and sixty euros and thirteen cents (EUR 15,160.13) without issuance of new shares, to be paid by a contribution in cash of two thousand six hundred and sixty euros and thirteen cents (EUR 2,660.13).

The increase of capital is fully paid up by Kenavon Drive Holdings II, aforementioned, by a contribution in cash, so that the amount of two thousand six hundred and sixty euro and thirteen cent (EUR 2,660.13) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Third resolution*

The sole shareholder hereby decides to change the currency of the share capital of the Company from euros into British Pounds at the exchange rate of GBP 0.79155 per EUR 1 given by the European Central Bank on 23 June 2008.

The capital is thus fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000).

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to fix the nominal value of the shares at one British Pound (GBP 1) per share and to exchange the one hundred (100) existing shares of the Company into twelve thousand (12,000) shares of the Company with a nominal value of one British Pound (GBP 1) per share.

*Fifth resolution*

Further to the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association which is modified and now reads as follow:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000) divided into twelve thousand (12,000) shares of one British Pounds (GBP 1) each".

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Kenavon Drive Holdings II (la "Société"), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.480, et dont le siège social est établi au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente tout le capital social de Kenavon Drive Holdings II (la "Société"), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.776, et dont le siège social est établi au 10B, Z.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797, du 5 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2166, du 2 octobre 2007.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de quinze mille cent soixante euro et treize centimes (EUR 15,160.13), sans émission de nouvelles parts sociales, l'augmentation de capital devant être payée par un apport en numéraire de deux mille six cents soixante euros et treize centimes (EUR 2.660,13).

L'augmentation de capital est entièrement libérée par Kenavon Drive Holdings II, susnommée, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux mille six cent soixante euros et treize centimes (EUR 2.660,13) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'euros en livres sterling, au taux de change de GBP 0,79155 pour EUR 1 donné par la Banque Centrale Européenne le 23 juin 2008.

Le capital social est ainsi fixé à douze mille livres sterling (GPB 12.000).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales a une livre sterling (GBP 1) et d'échanger les cent (100) parts sociales existantes de la Société contre douze mille (12.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par action.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille livres sterling (GPB 12.000) représenté par douze mille (12.000) parts sociales de une livre sterling (GPB 1) chacune".

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite à sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise qui prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27114. — Reçu treize euros trente cents (0,50% = 13,30 EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008117014/242/115.

(080135743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Rifinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.748.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117620/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03156. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue a Luxembourg en date du 18 août 2008*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 18 août 2008, de

\* M Ralph WOOD, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre, de sa fonction de gérant A;

\* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg, de sa fonction de gérant B .

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant A avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* M Martin Anton McGuire, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre; né 24 décembre 1950 à Edimbourg (Royaume Uni).

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107313.

Les gérants ont été élus pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg avec effet au 18 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

*Pour EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008117457/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03210. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

### **EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 18 août 2008*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 18 août 2008, de

\* M Ralph WOOD, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre, de sa fonction de gérant A;

\* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg, de sa fonction de gérant B

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant A avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* M Martin Anton McGuire, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre; né 24 décembre 1950 à Edimbourg (Royaume Uni).

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107313.

Les gérants ont été élus pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg avec effet au 18 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

*Pour EAVF BEN HANOVER S.à r.l.*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2008117456/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**EAVF BEN Meckenheimt Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.404.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 18 août 2008*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 18 août 2008, de

\* M Ralph WOOD, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre, de sa fonction de gérant A;

\* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant A avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* M Martin Anton McGuire, avec adresse professionnelle à 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Angleterre; né 24 décembre 1950 à Edimbourg (Royaume Uni).

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 18 août 2008, la personne suivante:

\* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107313.

Les gérants ont été élus pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg avec effet au 18 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

*Pour EAVF BEN MECKENHEIMT S.à r.l*

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008117458/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.876.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Fiduciaire B + C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008118359/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

---